

## LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE LA RÉGION NORMANDIE

Monsieur le Président,

Les élus régionaux ont voté le 9 avril 2018 un protocole d'accord sur les modalités de gestion des ressources humaines de la Région Normandie, que vous avez signé. Ce protocole prévoyait une réduction du temps de travail de 5 jours pour l'ensemble des agents des lycées, dont 3 jours de pénibilité et 2 jours mobiles.

Par courrier en date du 21 avril 2022, le Préfet vous a invité à revoir la charte du temps de travail afin de la mettre en conformité avec les textes en vigueur. En effet, la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a supprimé, dans son article 47, les régimes dérogatoires en matière de temps de travail.

Néanmoins, dans sa décision du 29 juillet 2022, le Conseil constitutionnel reconnaît que « les collectivités territoriales qui avaient maintenu des régimes dérogatoires demeurent libres, comme les autres collectivités, de définir des régimes de travail spécifiques pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions de leurs agents ». C'est le choix qu'ont fait de nombreuses collectivités pour se mettre en conformité avec les textes.

C'est pourquoi la CFDT vous a demandé, dans deux courriers des 14 octobre et 8 novembre, que la suppression des deux jours mobiles soit compensée par deux jours supplémentaires de pénibilité (soit 5 jours de pénibilité), au regard des risques professionnels auxquels sont exposés les agents des lycées et des sujétions particulières liées à la nature de leurs missions.

Lors du Comité technique du 14 novembre, l'Administration nous a présenté un projet de charte du temps de travail des agents des lycées prévoyant 4 jours de pénibilité, sans aucune compensation pour le jour de travail supplémentaire. Suite à l'avis défavorable unanime des représentants du personnel, l'Administration nous a fait part de son souhait de parvenir à un accord. Pourtant, lors du Comité technique extraordinaire du 28 novembre, elle nous a informés qu'elle proposait dorénavant la suppression pure et simple des deux jours mobiles sans aucune compensation.

Ainsi, la Région Normandie, qui prétend être la plus avancée en matière de prise en compte de la santé de ses agents (« Plan Région santé »), s'apprête à augmenter de deux jours le temps de travail des agents dont elle reconnaît que les métiers sont les plus pénibles. Une telle décision est particulièrement injuste d'autant que le service public rendu est toujours de qualité et ce, même pendant la crise sanitaire.

Pensez-vous, Monsieur le Président, que c'est un moyen de remercier les agents des lycées de leur travail, que leur santé au travail va s'améliorer, et qu'ils vont se sentir reconnus et développer le sentiment d'appartenance à la Région que vous attendez de votre personnel?

C'est pourquoi, en vue de l'assemblée plénière du 12 décembre prochain, la CFDT vous demande de revoir votre position.